



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

M. Thierry Michel
Conseiller communal,
Chef du dicastère de l'administration, de la santé et
de la sécurité publique
☎ 032 886 43 40

Légère hausse de la population en 2012

Madame, Monsieur,

Au 31 décembre 2012, la commune de Val-de-Travers comptait 10'870 habitants, soit une augmentation de 13 habitants par rapport à fin 2011. Ce chiffre est réjouissant dans la mesure où c'est la deuxième année consécutive qu'une légère augmentation est constatée. Cette dernière est due au solde positif du mouvement migratoire, le mouvement naturel de la population (120 décès pour 111 naissances) étant négatif. La provenance des nouveaux arrivants est la suivante :

- D'autres communes neuchâteloises : 260
- D'autres communes suisses : 139
- De l'Etranger : 290

Le nombre de résidents suisses se monte à 81.45% de la population. La population étrangère est constituée de 77 nationalités différentes représentant le 18.55% (14,44% de l'Union européenne et 4.11% autres). Depuis la naissance de la commune de Val-de-Travers, l'évolution de la répartition entre résidents suisses et étrangers est stable.

La moyenne d'âge de la population résidente est de 43.4 ans. Le nombre de ménages s'élève à 5'136.

Le nombre de 10'870 comprend les habitants dits réguliers et ne tient pas compte des 288 personnes présentes dans la commune avec des permis de durée limitée ou des autorisations pour séjour secondaire. En tenant compte de ces personnes, la commune totaliserait 11'158 habitants.



L'enregistrement de légères hausses de la population lors des deux derniers recensements constitue le point de départ et permettra de poser les premières bases des démarches en faveur de la promotion démographique telles que couchées dans le rapport consacré à cette thématique et approuvé par le Conseil général lors de sa séance du 17 décembre 2012.

Val-de-Travers, le 5 février 2013

LE CONSEIL COMMUNAL

